

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2015

ETABLIS CONFORMEMENT AUX NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,8 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 150 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres

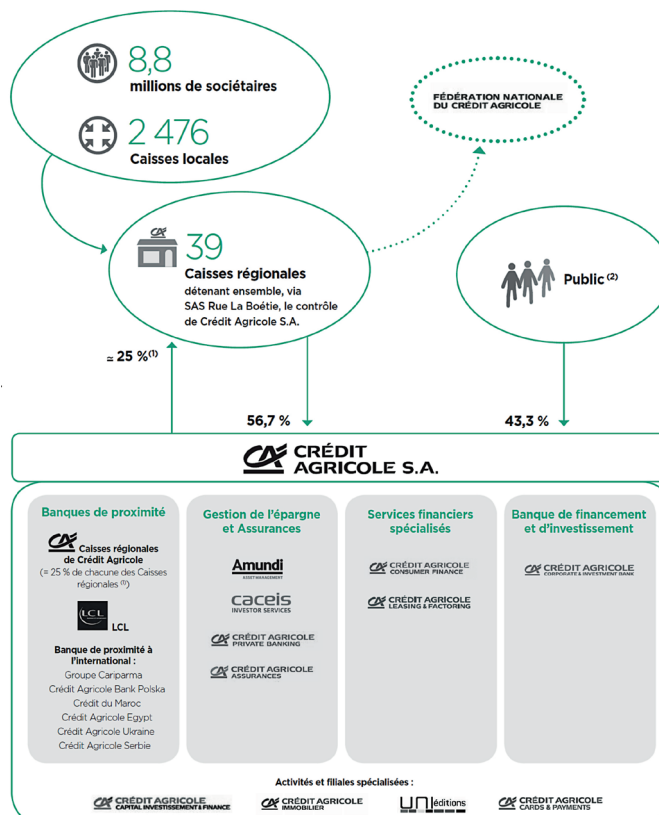
entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R.512-18 du Code Monétaire et Financier veille, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (article L.511-31 et article L.511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du Groupe (au 31 décembre 2015)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention de la Caisse régionale du Nord Est est précisé dans le cadre juridique et financier de l'annexe individuelle.
(2) Y compris autocontrôle.

Relations internes au Crédit Agricole

Le cadre juridique et les mécanismes financiers internes au Crédit Agricole sont présentés dans l'annexe aux comptes individuels du Crédit Agricole du Nord Est, à l'exception du volet prudentiel relatif à la garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du Switch. En effet, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales,
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au Groupe Crédit Agricole du Nord Est sont les sociétés consolidées par intégration globale ou mise en équivalence. La liste des sociétés est présentée en note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

Seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale affectent les comptes consolidés.

Autres relations internes

Au 31 décembre 2015, les relations financières du Crédit Agricole du Nord Est avec les différentes filiales faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAS NORD EST EXPANSION, société de capital-risque, détenue à 100 % par le Crédit Agricole du Nord Est, pour une valeur de marché de 40 464 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte-courant de 1 000 milliers d'euros ;
- SAS NORD EST CAPITAL INVESTISSEMENT (Ex NECAP), structure de prise de participations dans les entreprises des secteurs Champagne et Agro-industrie, détenue à 100 % par le Crédit Agricole du Nord Est pour une valeur de marché de 118 570 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 29 500 milliers d'euros ;
- SAS BELGIUM CA, société holding qui a cédé sa participation dans la SA CRELAN en juin 2015. Elle est toujours détenue à 45 % par le Crédit Agricole du Nord Est pour une valeur de marché de 74 970 milliers d'euros ;
- SAS NORD EST OPTIMMO, holding du pôle immobilier, détenue à 100 % par le Crédit Agricole du Nord Est, pour une valeur de marché de 4 815 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé de 54 280 milliers d'euros, constitue un sous-palier de consolidation avec les entités NORD EST AMENAGEMENT PROMOTION, NORD EST PATRIMOINE IMMOBILIER, SAS CHARLEVILLE FOREST, SAS LAON BROSSOLETTE, SAS CHALONS MONT BERNARD, NORD EST GESTION IMMOBILIERE, NORD EST IMMO. Au 31 décembre 2015, les titres de la SAS Nord Est OPTIMMO sont dépréciés durablement pour 12 268 milliers d'euros.

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est développe une politique de diversification au travers de différentes filiales, détenues directement, et avec lesquelles il existe des relations financières. Ces participations non consolidées sont les suivantes :

- SAS NORD EST DEVELOPPEMENT, société de prises de participations dans différentes structures liées à l'aménagement du territoire, détenue à 100 % par le Crédit Agricole du Nord Est pour une valeur de marché de 7 574 milliers d'euros. Au 31 décembre 2015, les titres de la SAS Nord Est Développement sont dépréciés durablement pour 8 609 milliers d'euros ;
- SAS NORD EST PARTENAIRES, société d'étude et de conseil en prise de participation, détenue à 100 % par le Crédit Agricole du Nord Est pour une valeur de marché de 1 812 milliers d'euros ;
- SAS NORD EST ASSUR, société d'assurance détenue à 100 % par le Crédit Agricole du Nord Est pour une valeur de marché de 7 928 milliers d'euros ;
- SAS SIGNE, société d'édition détenue à 100 % par le Crédit Agricole du Nord Est pour une valeur de marché de 254 milliers d'euros.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	553 603	587 246
- Intérêts et charges assimilées	4.1	-372 434	-382 701
+ Commissions (produits)	4.2	208 291	199 486
- Commissions (charges)	4.2	-34 273	-30 256
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 965	1 375
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	22 105	39 614
+ Produits des autres activités	4.5	14 894	20 788
- Charges des autres activités	4.5	-2 153	-1 243
Produit net bancaire		391 998	434 309
- Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	-255 245	-261 948
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-14 223	-11 944
Résultat brut d'exploitation		122 530	160 417
- Coût du risque	4.8	-29 284	-19 228
Résultat d'exploitation		93 246	141 189
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-759	-213
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-277	189
- Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
Résultat avant impôt		92 210	141 165
- Impôts sur les bénéfices	4.10	-27 928	-42 960
- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Résultat net		64 282	98 205
- Participations ne donnant pas le contrôle		0	-538
Résultat net part du groupe		64 282	98 743

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
 (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)
Résultat net		64 282	98 205
Gain et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	7	-1 761
Gain et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	581	-581
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		588	-2 342
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	0	0
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-199	755
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		389	-1 587
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	12 745	-27 435
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	0	0
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	-43 538	43 538
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-30 793	16 103
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence	4.11	25	0
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	16 277	-1 386
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-8	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		-14 499	14 717
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		-14 110	13 130
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		50 172	111 334
Dont part du Groupe		50 172	111 872
Dont participations ne donnant pas le contrôle		0	-538

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)	01/01/2014 Retraité (1)
Caisse, banques centrales	6.1	77 346	70 669	54 794
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	11 379	10 498	8 767
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	102 091	126 620	16 664
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	1 632 308	2 013 180	1 673 013
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	3 140 038	2 915 499	3 436 345
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	14 976 141	14 690 452	14 947 711
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		86 798	106 544	62 326
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	62 396	66 491	111 791
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	29 712	60 687	50 842
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	66 233	218 511	331 830
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15	291 151	140 104	0
Participation aux bénéfices différée		0	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.16	76 094	643	135 833
Immeubles de placement	6.17	574	631	593
Immobilisations corporelles	6.18	118 435	112 252	113 083
Immobilisations incorporelles	6.18	1 023	986	1 582
Ecarts d'acquisition	6.19	0	0	0
Total de l'actif		20 671 719	20 533 767	20 945 174

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)	01/01/2014 Retraité (1)
Banques centrales	6.1	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	5 379	5 720	4 980
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	171 906	125 317	68 347
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	8 614 881	8 630 957	9 601 525
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	7 357 720	7 122 959	7 083 662
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	1 413 864	1 408 826	1 211 510
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		117 833	143 205	9 272
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	48	9 271	0
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	311 485	313 341	287 230
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15	0	0	0
Provisions techniques des entreprises d'assurance		0	0	0
Provisions	6.20	71 647	80 015	85 039
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	202 812	203 971	205 129
Total DETTES		18 267 575	18 043 582	18 556 694
Capitaux propres		2 404 144	2 490 185	2 388 480
Capitaux propres part du Groupe		2 404 144	2 490 185	2 388 480
Capital et réserves liées		610 203	733 643	727 466
Réserves consolidées (1)		1 654 065	1 568 095	1 507 528
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		75 594	89 704	76 574
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		0	0	0
Résultat de l'exercice		64 282	98 743	76 912
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0	0
Total du passif		20 671 719	20 533 767	20 945 174

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net			Capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014 Publié	268 267	2 028 252		2 296 519	78 207	-1 633	76 574	14 713	2 387 806		2 387 806
Impacts IFRIC 21		674		674					674		674
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014 Retraité	268 267	2 028 926		2 297 193	78 207	-1 633	76 574	14 713	2 388 480		2 388 480
Variation de capital	11 821	-7 277		4 544					4 544		4 544
Dividendes versés en 2014								-14 713	-14 713		-14 713
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	11 821	-7 277		4 544				-14 713	-10 169		-10 169
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					14 717	-1 587	13 130		13 130		13 130
Résultat 2014								98 743	98 743		98 743
Autres variations											
Capitaux propres au 31 décembre 2014 Retraité (2)	280 088	2 021 649		2 301 737	92 925	-3 220	89 705	98 743	2 490 185		2 490 185
Affectation du résultat 2014		85 860		85 860				-85 860			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015	280 088	2 107 509		2 387 597	92 925	-3 220	89 705	12 883	2 490 185		2 490 185
Variation de capital	-14 801	-108 529		-123 330					-123 330		-123 330
Dividendes versés en 2015								-12 883	-12 883		-12 883
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-14 801	-108 529		-123 330				-12 883	-136 213		-136 213
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					14 246	5	14 251		14 251		14 251
Résultat 2015								64 282	64 282		64 282
Autres variations (3)					-28 745	384	-28 361		-28 361		-28 361
Capitaux propres au 31 décembre 2015	265 287	1 998 980		2 264 267	78 426	-2 831	75 595	64 282	2 404 144		2 404 144

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

(3) Les mouvements figurant sur cette ligne sont liés à la cession de Crelan, entité sortie du périmètre de consolidation au 30 juin 2015.

Les capitaux propres Part du Groupe (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende 2015) s'élèvent à 2 404,1 M€ contre 2 490,2 M€ au 31 décembre 2014, soit une diminution de 86 M€. Cette évolution est à rapprocher principalement des mouvements suivants :

- baisse de 123,3 M€ du capital social et des réserves liées en raison du rachat par le Crédit Agricole du Nord Est d'un million de Certificats Coopératifs d'Associés,
- baisse de 14,2 M€ des gains latents sur le portefeuille de titres disponibles à la vente,
- constatation du résultat bénéficiaire 2015 de 64,2 M€, compensé par la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2015 de 12,9 M€.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole du Nord Est, y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (5)
Résultat avant impôt	92 210	141 165
+/- Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	14 221	11 945
+ Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	38 452	37 832
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	759	214
+/- Résultat net des activités d'investissement	5 231	-2 708
+/- Résultat net des activités de financement	8 554	8 589
+/- Autres mouvements	-8 343	-3 639
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	58 874	52 233
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	582 047	-549 324
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-46 259	311 183
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	294 781	-127 831
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-79 915	161 781
+ Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)	35 550	0
- Impôts versés	-70 466	-41 077
= Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	715 738	-245 268
+/- Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	866 822	-51 870
+/- Flux liés aux participations (2)	3 766	-277 663
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-20 718	-14 839
+/- Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-16 952	-292 502
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	-15 213	-1 917
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	-8 249	-8 285
+/- Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	-23 462	-10 202
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)		
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	826 408	-354 574
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	243 147	597 721
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	70 667	283 362
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	172 480	314 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 069 555	243 147
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	77 344	70 667
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	992 211	172 480
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	826 408	-354 574

* composé du solde net des postes « caisses et banques centrales » hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).
** composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs sains » et « comptes et prêts au jour le jour sains », tels que détaillés en note 6.5 et des postes « comptes ordinaires créditeurs » et « comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Pour l'année 2015, ce montant correspond au versement de dividendes de la SAS Belgium CA.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ce montant comprend notamment les cessions de Sacam Assurance Caution, Siparex Développement et la souscription à l'augmentation de capital de la SAS Delta par le Crédit Agricole du Nord Est et à celle de la SAS Capital PME par Nord Est Expansion.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement :

- les décaissements liés aux remboursements d'instruments de capital sur les Caisses locales et le Crédit Agricole du Nord Est pour 2,3 millions d'euros,

- le versement de dividendes par l'entité consolidante à ses actionnaires hors-groupe à hauteur de 12,9 millions d'euros pour 2015.

(4) Ce montant correspond aux charges d'intérêts des bons à moyen terme négociables subordonnés.

(5) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2015 et telles qu'adoptées par l'Union Européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2015. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 Taxes	13-Jun-14 (UE n°634/2014)	1er janvier 2015	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013 :	18-Dec-14 (UE n°1361/2014)		
- IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (i.e. les co-entreprises déjà exclues et pour la 1 ^{ère} fois les activités conjointes)		1 ^{er} janvier 2015	Oui
- IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette		1 ^{er} janvier 2015	Oui
- IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif (IAS 40) ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3)		1 ^{er} janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- la date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 a pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, sont notamment concernées les principales taxes suivantes : la contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS), la taxe systémique, la taxe aux collectivités territoriales, la taxe ACPR, la contribution au fonds de résolution unique (FRU) et les taxes foncières.

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 11 Impacts des évolutions comptables et autres événements.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 :	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)		
- IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service		1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
- IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix		1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
- IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs		1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
- IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé		1 ^{er} février 2015 (1)	Non
- IAS 24 Notion de services de direction (« key management personnel services »)		1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel	17 décembre 2014 (UE n° 2015/29)	1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
Amendements IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture : Mode de comptabilisation des plantes productrices	23-Nov-15 (UE 2015/2113)	1 ^{er} janvier 2016	Non
Amendements IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes : Application d'IFRS 3 lorsque l'activité constitue un «business» au sens d'IFRS 3	24-Nov-15 (UE 2015/2173)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables	2-Dec-15 (UE 2015/2231)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 :	15-Dec-15 (UE 2015/2343)		
- IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : Modifications dans les modalités de cession envisagée		1 ^{er} janvier 2016	Oui
- IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir Contrats de services Application de la norme aux états financiers intermédiaires condensés		1 ^{er} janvier 2016	Oui
- IAS 19 Avantages au personnel : Taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi		1 ^{er} janvier 2016	Oui
- IAS 34 Information financière intermédiaire : Précision de la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire »		1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 1 Présentation des états financiers : Initiative concernant les informations à fournir	18-Dec-15 (UE 2015/2406)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18-Dec-15 (UE 2015/2441)	1 ^{er} janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2015 mais non encore adoptées par l'Union Européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union Européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2015.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9 et IFRS 15.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union Européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers
- la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées

à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation du revenu pour les ventes de contrats à long terme, les ventes de biens, ainsi que les prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le Groupe Crédit Agricole S.A. sera réalisé en 2016. Néanmoins, en première analyse, le Groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

1.3.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-options,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- les dépréciations des créances,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôts différés,
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2. Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1. Titres à l'actif

1.3.2.1.1. Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente.

1.3.2.1.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

1.3.2.1.1.2. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de

transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique Dépréciation des titres pour les titres évalués au coût amorti.

1.3.2.1.1.3. Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique Dépréciation des titres pour les titres évalués au coût amorti.

1.3.2.1.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique Dépréciation des titres.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A..

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens et,

- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie Principes et méthodes comptables – Dépréciation des titres).

1.3.2.1.2. Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres, autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Nord Est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole du Nord Est constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue La Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- constatation d'un résultat net déficitaire,
- dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A..

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

1.3.2.1.3. Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

1.3.2.2. Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif),
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole du Nord Est en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 Reclassements d'instruments financiers.

1.3.2.3. Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé,

représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

1.3.2.4. Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3.2.4.1. Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tels que :

- des difficultés financières importantes du débiteur,
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital,
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts),
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative

des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

1.3.2.4.1.1. Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

1.3.2.4.1.2. Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Crédit Agricole du Nord Est démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Agricole du Nord Est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques reposant sur le modèle de suivi des risques bâlois, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, le Crédit Agricole du Nord Est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

1.3.2.4.2. Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales dans le but de conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt,
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le 1er jour d'impayé.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie jusqu'au total remboursement de la créance.

1.3.2.4.3. Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

1.3.2.4.4. Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.3.2.5. Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables,
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides,
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre de fait la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Titres au passif : distinction dettes - capitaux propres

La distinction entre instrument de dettes et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

1.3.2.6. Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les Plans d'Epargne Logement et les Comptes d'Epargne Logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21. Provisions.

1.3.2.7. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

1.3.2.7.1. La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite carve out).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts. La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les

profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent,

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts,
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

1.3.2.7.2. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

1.3.2.8. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

1.3.2.8.1. Risque de contrepartie sur les dérivés

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés

1.3.2.8.2. Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

1.3.2.8.2.1. Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est retient des cours mid-price comme base de l'établissement

de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

1.3.2.8.2.2. Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

1.3.2.8.2.3. Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

1.3.2.8.2.4. Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour le Crédit Agricole du Nord Est, cela concerne le titre SAS Rue La Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

1.3.2.9. Gains ou pertes nets sur instruments financiers

1.3.2.9.1. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

1.3.2.9.2. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,

- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.10. Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole du Nord Est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

1.3.2.11. Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 Produits des activités ordinaires.

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.12. Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration,
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés, mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

1.3.3. Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêt des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.20. Provisions.

1.3.4. Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

1.3.4.1. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

1.3.4.2. Avantages postérieurs à l'emploi

1.3.4.2.1. Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé le groupe Crédit Agricole du Nord Est impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le Crédit Agricole du Nord Est a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit agricole du Nord Est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit agricole du Nord Est entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

1.3.4.2.2. Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés employeurs. Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 Paiements en actions et assimilés impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est

réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action etc).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

1.3.6. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, si et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole du Nord Est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

1.3.7. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole du Nord Est suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

- Foncier Non amortissable
- Gros œuvre 30 ans
- Second œuvre 20 ans
- Installations techniques 10 ans
- Agencements 8 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Matériel spécialisé 3 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.8. Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole du Nord Est. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.9. Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - > le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - > il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - > le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation ainsi que les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable,
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.10. Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.3.11. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être

cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

1.4.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole du Nord Est et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit Agricole du Nord Est dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

1.4.1.1. Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis

Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Nord Est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit Agricole du Nord Est et des 75 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

1.4.1.2. Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque le Crédit Agricole du Nord Est est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent au Crédit Agricole du Nord Est la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le Crédit Agricole du Nord Est contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque le Crédit Agricole du Nord Est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seule les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions du Crédit Agricole du Nord Est lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Crédit Agricole du Nord Est, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole du Nord Est est présumé avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

1.4.1.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit par nature, soit sur option.

1.4.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole du Nord Est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole du Nord Est,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le Crédit Agricole du Nord Est constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

1.4.3. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.4.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le groupe du Crédit Agricole du Nord Est). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère),

- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

1.4.5. Regroupements d'entreprises - Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées,

conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition,
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur,
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs,
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur, est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Ecarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Crédit Agricole du Nord Est dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées part du Groupe; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Crédit Agricole du Nord Est dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres,
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Pour l'ensemble des notes présentées ci-dessous, au niveau des tableaux, les montants donnés au titre des années précédentes sont des montants retraités suite à l'application d'IFRIC21 en 2015.

Les effets du changement de méthode comptable sont exposés en note 11 Impacts des évolutions comptables (IFRIC21).

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1. Périmètre de consolidation

Les évolutions 2015 concernent la sortie de la filiale Crelan suite à la perte de contrôle de cette entité. En effet, la SAS Belgium CA a cédé l'ensemble de ses titres Crelan pour une valeur de 250 millions d'euros en date du 17 juin 2015, générant ainsi une plus-value brute de 87,5 millions d'euros. Cette plus-value de cession s'est traduite dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Nord Est par un impact de 0,7 million d'euros en valeur brute.

Pour mémoire, les entités Belgium CA et Crelan étaient consolidées selon la méthode de mise en équivalence depuis le 1er janvier 2014, suite à l'application de la norme IFRS 11 (suppression de la méthode de l'intégration proportionnelle). Puis, compte tenu de la signature d'un protocole de cession de Crelan en 2014, les conditions de classification des titres selon de la norme IFRS 5 étaient remplies (le caractère hautement probable de la vente est démontré). Cette classification était sans impact en résultat (absence de dépréciation).

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2015 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015.

2.2. Opération de titrisation

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 198,5 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 170,7 millions d'euros et des titres subordonnés pour 27,8 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

2.3. Interprétation IFRIC 21

Sur l'année 2015, l'interprétation IFRIC 21 a été mise en œuvre de manière rétrospective dans les comptes IFRS avec un impact en capitaux propres au 1er Janvier 2014 pour les taxes présentant un décalage d'exercice. La mise en œuvre de l'interprétation IFRIC 21 conduit à comptabiliser en une seule fois (flat), à la date du fait générateur, l'obligation de payer certaines taxes auparavant étalées sur l'exercice ou sur l'exercice antérieur.

2.4. Opération de réduction du capital social

Une opération de réduction de capital social du Crédit Agricole du Nord Est a été réalisée par voie de rachat-annulation de CCA. Celle-ci a été autorisée par l'Assemblée Spéciale des porteurs de CCA en date du 9 janvier 2015 dans la limite maximale de 1 000 000 de titres. L'opération s'est déroulée du 16 février au 10 mars 2015 inclus. Le nombre de titres présentés à l'offre étant supérieur à 1 000 000, un coefficient de réduction a été appliqué.

En date du 23 mars 2015, le Conseil d'Administration a constaté l'annulation de 1 000 000 de CCA, sur la base du prix indicatif de 145,80 euros par titre, soit une réduction des capitaux propres de 145,8 millions d'euros.

2.5. Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif permet de transférer aux Caisses régionales les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole

S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 5,1 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie du Crédit Agricole du Nord Est. Cela s'est traduit, dans les comptes du Crédit Agricole du Nord Est, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 5,1 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 1,9 million d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du résultat du troisième trimestre.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques au sein du groupe Crédit Agricole du Nord Est est assurée par la Direction des Risques qui est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers, de marchés et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit (cf. Rapport de gestion)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	11 379	10 498
Instruments dérivés de couverture	102 091	126 620
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	618 640	1 034 239
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	10 719	10 732
Prêts et créances sur la clientèle	14 976 141	14 690 452
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	62 396	66 491
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	15 781 366	15 939 032
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 065 054	1 751 468
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	359 480	299 433
Provisions - Engagements par signature	-6 936	-7 533
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 417 598	2 043 368
Exposition maximale au risque de crédit	18 198 964	17 982 400

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élève à :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	6 055 221	5 756 998
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	160 876	148 019
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	0	0

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :**

(en milliers d'euros)	31/12/2015				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	839 926	70	-53		839 873
Banques centrales					
Etablissements de crédit	10 719				10 719
Grandes entreprises	3 751 471	72 903	-54 039	-18 292	3 679 140
Clientèle de détail	10 669 465	155 553	-121 050	-91 287	10 457 128
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	15 271 581	228 526	-175 142	-109 579	14 986 860

(1) Dont encours restructurés pour 106 986 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	1 037 663				1 037 663
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	10 732				10 732
Grandes entreprises	3 794 228	55 995	-40 997	-86 889	3 666 342
Clientèle de détail	10 137 608	163 651	-119 611	-31 550	9 986 447
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	14 980 231	219 646	-160 608	-118 439	14 701 184

(1) Dont encours restructurés pour 92 162 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	140 321	131 671
Grandes entreprises	1 092 000	764 658
Clientèle de détail	832 733	855 139
Total engagements de financement	2 065 054	1 751 468
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale	365	1 778
Grandes entreprises	300 173	257 077
Clientèle de détail	35 984	47 398
Total engagements de garantie	336 522	306 253

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Administration générale	15 703	139 216
Grandes entreprises	2 187 971	1 949 107
Clientèle de détail	5 154 046	5 034 636
Total dettes envers la clientèle	7 357 720	7 122 959

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2015				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	15 189 761	228 514	-175 130	-109 579	14 905 052
Autres pays de l'UE	69 778	12	-12		69 766
Autres pays d'Europe	3 563				3 563
Amérique du Nord	2 644				2 644
Amériques Centrale et du Sud	1 166				1 166
Afrique et Moyen Orient	2 436				2 436
Asie et Océanie (hors Japon)	2 233				2 233
Japon					
Organismes supranationaux					
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	15 271 581	228 526	-175 142	-109 579	14 986 860

(1) Dont encours restructurés pour 106 986 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	14 889 922	219 457	-160 470	-118 378	14 611 074
Autres pays de l'UE	80 601	189	-138	-46	80 417
Autres pays d'Europe	2 991				2 991
Amérique du Nord	1 299			-2	1 297
Amériques Centrale et du Sud	375				375
Afrique et Moyen Orient	3 690			-11	3 679
Asie et Océanie (hors Japon)	1 353			-2	1 351
Japon					
Organismes supranationaux					
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	14 980 231	219 646	-160 608	-118 439	14 701 184

(1) Dont encours restructurés pour 92 162 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	2 027 896	1 729 939
Autres pays de l'UE	37 005	11 374
Autres pays d'Europe	32	54
Amérique du Nord	23	22
Amériques Centrales et du Sud	1	10 004
Afrique et Moyen Orient	46	66
Asie et Océanie (hors Japon)	49	9
Japon	2	0
Total engagements de financement	2 065 054	1 751 468
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	336 324	306 055
Autres pays de l'UE	198	198
Autres pays d'Europe	0	0
Amérique du Nord		
Amériques Centrales et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total engagements de garantie	336 522	306 253
Dettes envers la clientèle par zone géographique		
(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
France (y compris DOM-TOM)	7 310 650	7 079 145
Autres pays de l'UE	30 727	28 640
Autres pays d'Europe	3 201	3 606
Amérique du Nord	4 573	3 899
Amériques Centrale et du Sud	1 002	997
Afrique et Moyen Orient	4 448	4 538
Asie et Océanie (hors Japon)	2 964	2 123
Japon	155	11
Organismes supranationaux	0	0
Total dettes envers la clientèle	7 357 720	7 122 959

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2015	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an				
Instruments de capitaux propres						779 195	77 440	
Instruments de dette						0	619	
Administration générale								
Banques centrales								
Etablissements de crédit								
Grandes entreprises						0	619	
Clientèle de détail								
Prêts et avances	165 616	1 333	1 348	0	168 297	53 384	274 576	
Administration générale	8 258	390			8 648	17	53	
Banques centrales								
Etablissements de crédit	594				594			
Grandes entreprises	30 592	41	1 223		31 856	18 864	65 339	
Clientèle de détail	126 172	902	125		127 199	34 503	209 184	
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	165 616	1 333	1 348	0	168 297	832 579	352 635	

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2014 Retraité	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an				
Instruments de capitaux propres						755 775	77 615	
Instruments de dette								
Administration générale								
Banques centrales								
Etablissements de crédit								
Grandes entreprises								
Clientèle de détail								
Prêts et avances	304 530	1 091	72	0	305 693	59 038	269 521	
Administration générale	122 471	11			122 482			
Banques centrales								
Etablissements de crédit								
Grandes entreprises	48 230		72		48 302	14 998	121 513	
Clientèle de détail	133 829	1 080			134 909	44 040	148 008	
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	304 530	1 091	72	0	305 693	814 813	347 136	

3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2015			Total en valeur de marché	31/12/2014
	Opérations de gré à gré				Retraité
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt :	129	3 757	98 205	102 091	126 620
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	129	3 757	98 205	102 091	126 620
. Options de taux					
. Caps-floors-collars					
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	129	3 757	98 205	102 091	126 620
. Opérations de change à terme					
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - actif	129	3 757	98 205	102 091	126 620

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2015			Total en valeur de marché	31/12/2014
	Opérations de gré à gré				Retraité
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt :	1 172	15 148	155 586	171 906	125 317
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	1 172	15 148	155 576	171 896	125 317
. Options de taux					
. Caps-floors-collars			10	10	0
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	1 172	15 148	155 586	171 906	125 317
. Opérations de change à terme					
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - passif	1 172	15 148	155 586	171 906	125 317

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :		5 273		5 273	5 597
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts		5 273		5 273	5 597
. Options de taux					
. Caps-floors-collars					
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :	11	6 095	0	6 106	4 901
. Autres	11	6 095		6 106	4 901
Sous total	11	11 368	0	11 379	10 498
. Opérations de change à terme					
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - actif	11	11 368	0	11 379	10 498

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :		5 273		5 273	5 597
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts		5 273		5 273	5 597
. Options de taux					
. Caps-floors-collars					
. Autres instruments conditionnels					
Instruments de devises et or	10			10	3
. Options de change	10			10	3
Autres instruments :	96			96	120
. Dérivés de crédit					
. Autres	96			96	120
Sous total	106	5 273	0	5 379	5 720
. Opérations de change à terme					
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - passif	106	5 273	0	5 379	5 720

Aucune opération n'a été réalisée sur les marchés organisés, tant en 2015 qu'en 2014.

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Total encours notionnel		Total encours notionnel	
Instruments de taux d'intérêt :	3 331 587		3 671 996	
. Futures				
. FRA				
. Swaps de taux d'intérêts	3 329 558		3 671 996	
. Options de taux				
. Caps-floors-collars	2 029			
. Autres instruments conditionnels				
Instruments de devises et or	7 968		4 048	
. Opérations fermes de change				
. Options de change	7 968		4 048	
Autres instruments :				
. Dérivés sur actions et indices boursiers				
. Dérivés de crédit				
. Autres				
Sous total	3 339 555		3 676 044	
. Opérations de change à terme	5 666		8 647	
Total notionnels	3 345 221		3 684 691	

Risque de change (cf. Rapport de gestion)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	20 612 987	20 613 888	20 465 607	20 467 940
Autres devises de l'Union Européenne	4 749	4 749	15 712	15 711
USD	49 745	49 644	46 867	46 779
JPY	2	2	0	0
Autres devises	4 236	3 436	5 581	3 337
Total bilan	20 671 719	20 671 719	20 533 767	20 533 767

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	197 751	0	0	198 894	0
Autres devises de l'Union Européenne						
Total	0	197 751	0	0	198 894	0

3.3. Risque de liquidité et de financement (cf. Rapport de gestion)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

31/12/2015						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 023 436	224 972	675 559	1 169 986	46 085	3 140 038
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 202 730	2 081 412	6 137 586	5 815 822	23 312	15 260 862
Total	2 226 166	2 306 384	6 813 145	6 985 808	69 397	18 400 900
Dépréciations						-284 721
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						18 116 179

31/12/2014 Retraité						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	392 596	661 486	570 790	1 244 542	46 085	2 915 499
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 356 097	1 990 350	5 885 390	5 711 707	25 955	14 969 499
Total	1 748 693	2 651 836	6 456 180	6 956 249	72 040	17 884 998
Dépréciations						-279 047
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						17 605 951

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

31/12/2015						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 006 485	2 114 451	3 458 234	2 035 711	0	8 614 881
Dettes envers la clientèle	3 915 681	530 052	2 494 737	417 250	0	7 357 720
Total	4 922 166	2 644 503	5 952 971	2 452 961	0	15 972 601

31/12/2014 Retraité						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	951 032	2 439 094	3 715 871	1 524 960	0	8 630 957
Dettes envers la clientèle	3 319 398	462 680	2 586 276	754 605	0	7 122 959
Total	4 270 430	2 901 774	6 302 147	2 279 565	0	15 753 916

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

31/12/2015						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	5 086	6 696	20 722			32 504
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	285 505	876 018	47 723	171 957		1 381 203
Emprunts obligataires						
Autres dettes représentées par un titre					157	157
Total dettes représentées par un titre	290 591	882 714	68 445	171 957	157	1 413 864
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	5 063		105 707	92 042		202 812
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Dépôt de garantie à caractère mutuel						
Titres et emprunts participatifs						
Total dettes subordonnées	5 063	0	105 707	92 042	0	202 812

31/12/2014 Retraité						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	4 307	8 795	27 797			40 899
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	168 191	1 010 258	17 412	171 926		1 367 787
Emprunts obligataires						
Autres dettes représentées par un titre					140	140
Total dettes représentées par un titre	172 498	1 019 053	45 209	171 926	140	1 408 826
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	5 077			198 894		203 971
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Dépôt de garantie à caractère mutuel						
Titres et emprunts participatifs						
Total dettes subordonnées	5 077	0	0	198 894	0	203 971

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

31/12/2015						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données						0
31/12/2014 Retraité						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	8 951					8 951

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2. « Risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change (cf. Rapport de gestion)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur de marché		Montant	Valeur de marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
Couverture de juste valeur	102 091	171 906	3 037 159	126 620	125 317	3 369 029
Taux d'intérêt	102 091	171 906	3 037 159	126 620	125 317	3 364 710
Capitaux propres						
Change						4 319
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0		0	0	0
Total instruments dérivés de couverture	102 091	171 906	3 037 159	126 620	125 317	3 369 029

3.5. Risques opérationnels (cf. Rapport de gestion)

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le groupe Crédit Agricole du Nord Est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole du Nord Est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1er janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1). Le niveau plancher a été supprimé, cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en Additional Tier 1 (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnu en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2015, comme en 2014, et selon la réglementation en vigueur, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 924	3 276
Sur opérations internes au Crédit Agricole	64 046	80 095
Sur opérations avec la clientèle	456 213	468 998
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 004	995
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 587	5 016
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	24 829	28 866
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Produits d'intérêts (1) (2)	553 603	587 246
Sur opérations avec les établissements de crédit	-15 057	-11 508
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-141 339	-168 883
Sur opérations avec la clientèle	-137 515	-149 244
Sur dettes représentées par un titre	-32 090	-14 437
Sur dettes subordonnées	-8 144	-8 157
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-38 289	-30 472
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Charges d'intérêts	-372 434	-382 701

(1) dont 7 184 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2015 contre 8 813 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) dont 2 087 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2015 contre 2 849 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 008	-47	961	828	-164	664
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 688	-16 348	5 340	21 860	-12 930	8 930
Sur opérations avec la clientèle	48 452	-878	47 574	46 270	-764	45 506
Sur opérations sur titres	0	-25	-25	0	-29	-29
Sur opérations de change	158	0	158	137	0	137
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	6	0	6	13	0	13
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	131 435	-16 961	114 474	124 472	-16 358	108 114
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	5 544	-14	5 530	5 906	-11	5 895
Produits nets des commissions	208 291	-34 273	174 018	199 486	-30 256	169 230

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par nature	1 363	1 009
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	613	386
Résultat de la comptabilité de couverture	-11	-20
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 965	1 375

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	116 897	-116 883	14
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	86 645	-30 160	56 485
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	30 252	-86 723	-56 471
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	391 074	-391 099	-25
Variations de juste valeur des éléments couverts	201 710	-189 160	12 550
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	189 364	-201 939	-12 575
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	507 971	-507 982	-11

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	40 832	-40 838	-6
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	29 321	-11 442	17 879
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	11 511	-29 396	-17 885
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	305 664	-305 678	-14
Variations de juste valeur des éléments couverts	113 733	-191 853	-78 120
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	191 931	-113 825	78 106
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	346 496	-346 516	-20

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dividendes reçus	27 357	35 086
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	402	8 014
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-5 830	-4 052
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	176	566
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	22 105	39 614

(1) hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 « Coût du risque ».

(2) Les titres ayant fait l'objet d'une telle dépréciation en 2015 concernent principalement une ligne de titre AFS de la filiale NECI pour 4 486 milliers d'euros et plusieurs lignes de titres AFS de la filiale NEE pour 941 milliers d'euros.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	0	0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	0	0
Autres produits nets de l'activité d'assurance	0	0
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Produits nets des immeubles de placement	-57	-54
Autres produits (charges) nets	12 798	19 599
Produits (charges) des autres activités	12 741	19 545

4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Charges de personnel	-147 660	-150 793
Impôts et taxes (1)	-10 957	-13 426
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-96 628	-97 729
Charges générales d'exploitation	-255 245	-261 948

(1) Dont 600 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution.

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Crédit Agricole du Nord Est. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2015 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxes)	2015					2014 Retraité
	Deloitte	KPMG	Mazars	Autres	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		122	111		233	233
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes					0	2
Total honoraires des commissaires aux comptes	0	122	111	0	233	235

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dotations aux amortissements	-12 227	-11 504
- immobilisations corporelles	-12 189	-11 384
- immobilisations incorporelles	-38	-120
Dotations (reprises) aux dépréciations	-1 996	-440
- immobilisations corporelles	-1 996	-1 147
- immobilisations incorporelles	0	707
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-14 223	-11 944

4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-129 745	-202 162
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	-124 810	-196 356
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	-4	-16
Engagements par signature	-2 559	-3 730
Risques et charges	-2 372	-2 060
Reprises de provisions et de dépréciations	95 379	183 041
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	91 697	165 329
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	98	940
Engagements par signature	3 155	3 789
Risques et charges	429	12 983
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-34 366	-19 121
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	0	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-2 677	-12 904
Récupérations sur prêts et créances amortis	10 595	15 022
Décotes sur crédits restructurés	-754	-395
Pertes sur engagements par signature	-1 293	-1 529
Autres pertes	-789	-301
Autres produits	0	0
Coût du risque	-29 284	-19 228

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-277	-463
Plus-values de cession	91	524
Moins-values de cession	-368	-987
Titres de capitaux propres consolidés	0	652
Plus-values de cession		652
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-277	189

4.10. Impôts

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Charge d'impôt courant	-35 886	-54 886
Charge d'impôt différé	7 958	11 926
Charge d'impôt de la période	-27 928	-42 960

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	92 961	38,00%	-35 328
Effet des différences permanentes			7 987
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-624
Effet de l'imposition à taux réduit			2 452
Effet des autres éléments			-2 421
Taux et charge effectifs d'impôt		30,05%	-27 934

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2014 Retraité

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	141 386	38,00%	-53 727
Effet des différences permanentes			7 770
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-293
Effet de l'imposition à taux réduit			3 011
Effet des autres éléments			276
Taux et charge effectifs d'impôt		30,38%	-42 963

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	12 745	-27 435
Ecart de réévaluation de la période	7 538	14 604
Transferts en résultat	5 363	-5 331
Autres reclassifications	-156	-36 708
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-43 538	43 538
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications	-43 538	43 538
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	25	0
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	16 277	-1 386
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-8	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-14 499	14 717
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	7	-1 761
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	581	-581
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	0	0
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-199	755
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	389	-1 587
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-14 110	13 130
Dont part du Groupe	-14 110	13 130
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0

Détails des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2015			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	81 374	-2 966	78 408	78 408
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	81 374	-2 966	78 408	78 408
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	25	-8	17	17
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	81 399	-2 974	78 425	78 425
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-4 318	1 487	-2 831	-2 831
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-4 318	1 487	-2 831	-2 831
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-4 318	1 487	-2 831	-2 831
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	77 081	-1 487	75 594	75 594

(en milliers d'euros)	Variation			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	12 745	1 484	14 229	14 229
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-43 538	14 793	-28 745	-28 745
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-30 793	16 277	-14 516	-14 516
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	25	-8	17	17
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-30 768	16 269	-14 499	-14 499
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	7	-1	6	6
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	581	-198	383	383
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	588	-199	389	389
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	588	-199	389	389
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-30 180	16 070	-14 110	-14 110

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	68 629	-4 450	64 179	64 179
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	43 538	-14 793	28 745	28 745
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	112 167	-19 243	92 924	92 924
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	112 167	-19 243	92 924	92 924
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-4 325	1 488	-2 837	-2 837
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-581	198	-383	-383
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-4 906	1 686	-3 220	-3 220
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-4 906	1 687	-3 220	-3 220
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	107 261	-17 557	89 704	89 704

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du Crédit Agricole du Nord Est, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le secteur opérationnel présenté dans le reporting interne correspondant au métier du Crédit Agricole du Nord Est et conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est celui de la « banque de proximité en France ». Le Crédit Agricole du Nord Est est donc considéré comme étant "mono métier".

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	54 176		55 201	
Banques centrales	23 170		15 468	
Valeur au bilan	77 346	0	70 669	0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 379	10 498
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Valeur au bilan	11 379	10 498
Dont titres prêtés	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Instruments de capitaux propres		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et créances		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Créances sur la clientèle		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	11 379	10 498
Valeur au bilan	11 379	10 498

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Instruments de capitaux propres		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes		
- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances		
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	0	0

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 379	5 720
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Valeur au bilan	5 379	5 720

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	5 379	5 720
Total Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 379	5 720

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts et passifs subordonnés				
- Dépôts d'établissements de crédit				
- Autres dépôts				
- Passifs subordonnés				
Titres de dettes				
Autres passifs financiers				
Total Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	0			374 963	0	-9
Obligations et autres titres à revenu fixe	618 640	19	-65	659 276	91	0
Actions et autres titres à revenu variable	118 540	53 764	-3 025	175 808	58 125	-3 546
Titres de participation non consolidés (2)	895 128	26 221	-4 835	803 133	17 959	-4 004
Total des titres disponibles à la vente	1 632 308	80 004	-7 925	2 013 180	76 175	-7 559
Créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 632 308	80 004	-7 925	2 013 180	76 175	-7 559
Impôts		-3 751	786		-4 471	19
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)		76 253	-7 139		71 704	-7 540

(1) Dont 83 383 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2015 et 77 615 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 715 898 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 695 541 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Etablissement de crédit		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	10 719	10 732
Comptes et prêts	7 395	7 408
dont comptes ordinaires débiteurs sains	2 264	391
dont comptes et prêts au jour le jour sains	0	0
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	3 324	3 324
Autres prêts et créances		
Valeur brute	10 719	10 732
Dépréciations	0	0
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	10 719	10 732
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	3 129 319	2 904 767
Comptes ordinaires	999 787	179 518
Comptes et avances à terme	2 084 523	2 680 237
Prêts subordonnés	45 009	45 012
Valeur brute	3 129 319	2 904 767
Dépréciations	0	0
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	3 129 319	2 904 767
Valeur au bilan	3 140 038	2 915 499

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	70 730	108 795
Titres non cotés sur un marché actif	70 730	108 795
Prêts et avances	15 190 132	14 860 704
Créances commerciales	13 442	12 293
Autres concours à la clientèle	15 064 645	14 742 233
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	10 826	10 772
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	22 974	22 578
Comptes ordinaires débiteurs	78 245	72 828
Valeur brute	15 260 862	14 969 499
Dépréciations	-284 721	-279 047
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	14 976 141	14 690 452
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations	0	0
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur au bilan	14 976 141	14 690 452

6.6. Actifs détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	62 396	66 491
Total	62 396	66 491
Dépréciations	0	0
Valeur au bilan	62 396	66 491

6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Selon l'amendement IFRS 7, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas transféré d'actifs financiers à des tiers tout en conservant une implication continue de ces actifs.

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

6.8. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	-279 047		-127 760	122 087		-1	-284 721
- dont dépréciations collectives (2)	-118 439		-21 895	21 805		8 950	-109 579
Opérations de location-financement	0		0	0		0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente (1)	-77 615		-5 830	62		0	-83 383
Autres actifs financiers	-3 942		-368	108		-1	-4 203
Total Dépréciations des actifs financiers	-360 604		-133 958	122 257		-2	-372 307

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 17 838 milliers d'euros.

(2) Le montant de la dépréciation collective figurant dans la colonne « autres mouvements » pour 8 950 milliers d'euros correspond aux reprises de provisions collectives dans les comptes des Caisses locales. Les dépréciations des créances sur la clientèle sont désormais traitées en dépréciations individuelles.

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	-305 825		-199 917	226 695			-279 047
- dont dépréciations collectives	-116 387		-87 752	85 700			-118 439
Opérations de location-financement	0		0	0			0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente (1)	-76 682		-4 052	2 839		280	-77 615
Autres actifs financiers	-5 116		-104	1 174		104	-3 942
Total Dépréciations des actifs financiers	-387 623		-204 073	230 708		384	-360 604

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 17 838 milliers d'euros.

31/12/2014 Retraité		Expositions nettes de dépréciations						
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique								
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats Unis								
France		374 963				374 963	0	374 963
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total Exposition	0	374 963	0	0	0	374 963	0	374 963

Dettes souveraines - Activité bancaire

Variations entre le 31 décembre 2014 retraité et le 31 décembre 2015

Variations des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2015
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								
France	374 963	158	-149	0	0	-375 001	29	0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Actifs financiers disponibles à la vente	374 963	158	-149	0	0	-375 001	29	0
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	374 963	158	-149	0	0	-375 001	29	0

Variations entre le 1er janvier 2014 retraité et le 31 décembre 2014 retraité

Variations des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2014 Retraité
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								
France	0	-9	0	0	-100 000	-75 001	549 973	374 963
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-9	0	0	-100 000	-75 001	549 973	374 963
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	0	-9	0	0	-100 000	-75 001	549 973	374 963

6.10. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	160 587	404 323
- dont comptes ordinaires créditeurs	9 720	7 044
- dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension	0	0
Titres donnés en pension livrée		
Total	160 587	404 323
opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	310	371
Comptes et avances à terme	8 453 984	8 226 263
Total	8 454 294	8 226 634
Valeur au bilan	8 614 881	8 630 957

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	3 470 980	3 085 207
Comptes d'épargne à régime spécial	66 731	57 181
Autres dettes envers la clientèle	3 820 009	3 980 571
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	7 357 720	7 122 959

6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	32 504	40 899
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	1 381 204	1 367 787
Emprunts obligataires	-1	0
Autres dettes représentées par un titre	157	140
Valeur au bilan	1 413 864	1 408 826
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	202 812	203 971
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	202 812	203 971

Emissions de dettes subordonnées

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois. Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Sur 2015, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas émis de bon à moyen terme négociable subordonné.

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

31/12/2015 Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (1)	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montants nets après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation (2)	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie (2)	
Dérivés (3)	113 330		113 330	54 072	49 450	9 808
Prises en pension de titres	0					
Prêts de titres	0					
Autres instruments financiers	0					
Total des actifs financiers soumis à compensation	113 330	0	113 330	54 072	49 450	9 808

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42

(2) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, le Crédit Agricole du Nord Est applique l'Article 1 de la convention cadre standard FBF relative aux opérations sur IFT qui stipule que l'ensemble des opérations de marché régies par la Convention forment un tout pour leur résiliation et leur compensation. La compensation s'effectue lors des règlements des échéances et s'exprime aussi lors de la compensation quotidienne/hebdomadaire des valorisations (contrat de collatéralisation).

(3) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,88 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

31/12/2014 Retraité						
Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (1)	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montants nets après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation (2)	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie (2)	
Dérivés (3)	136 928		136 928	65 951	60 920	10 057
Prises en pension de titres	0					
Prêts de titres	0					
Autres instruments financiers	0					
Total des actifs financiers soumis à compensation	136 928	0	136 928	65 951	60 920	10 057

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42

(2) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, le Crédit Agricole du Nord Est applique l'Article 1 de la convention cadre standard FBF relative aux opérations sur IFT qui stipule que l'ensemble des opérations de marché régies par la Convention forment un tout pour leur résiliation et leur compensation. La compensation s'effectue lors des règlements des échéances et s'exprime aussi lors de la compensation quotidienne/hebdomadaire des valorisations (contrat de collatéralisation).

(3) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,86 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

Compensation – Passifs financiers

31/12/2015						
Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (1)	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montants nets après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation (2)	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie (2)	
Dérivés (3)	177 028		177 028	54 072	63 231	59 725
Prises en pension de titres	0					
Prêts de titres	0					
Autres instruments financiers	0					
Total des passifs financiers soumis à compensation	177 028	0	177 028	54 072	63 231	59 725

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42

(2) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, le Crédit Agricole du Nord Est applique l'Article 1 de la convention cadre standard FBF relative aux opérations sur IFT qui stipule que l'ensemble des opérations de marché régies par la Convention forment un tout pour leur résiliation et leur compensation. La compensation s'effectue lors des règlements des échéances et s'exprime aussi lors de la compensation quotidienne/hebdomadaire des valorisations (contrat de collatéralisation).

(3) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,86 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

31/12/2014 Retraité						
Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (1)	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montants nets après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation (2)	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie (2)	
Dérivés (3)	130 750		130 750	65 951		64 799
Prises en pension de titres	0					
Prêts de titres	0					
Autres instruments financiers	0					
Total des passifs financiers soumis à compensation	130 750	0	130 750	65 951	0	64 799

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42

(2) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, la Crédit Agricole du Nord Est applique l'Article 1 de la convention cadre standard FBF relative aux opérations sur IFT qui stipule que l'ensemble des opérations de marché régies par la Convention forment un tout pour leur résiliation et leur compensation. La compensation s'effectue lors des règlements des échéances et s'exprime aussi lors de la compensation quotidienne/hebdomadaire des valorisations (contrat de collatéralisation).

(3) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,86 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

Compensation – Actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Impôts courants	29 712	3 159
Impôts différés	66 233	57 528
Total Actifs d'impôts courants et différés	95 945	60 687
Impôts courants	0	9 206
Impôts différés	48	65
Total Passifs d'impôts courants et différés	48	9 271

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	66 820		61 475	0
- Charges à payer non déductibles	3 127		4 206	
- Provisions pour risques et charges non déductibles	45 903		45 878	
- Autres différences temporaires	17 790		11 391	
Impôts différés sur réserves latentes	-2 855		-3 612	0
- Actifs disponibles à la vente	-3 669		-4 355	
- Couvertures de Flux de Trésorerie				
- Gains et pertes / Ecart actuariels	814		743	
Impôts différés sur résultat	2 268	48	-335	65
Total impôts différés	66 233	48	57 528	65

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Autres actifs	195 399	139 054
Comptes de stocks et emplois divers	19 535	19 878
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers (1)	175 790	119 147
Comptes de règlements	74	29
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	95 752	79 457
Comptes d'encaissement et de transfert	31 650	10 098
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	52 798	53 560
Charges constatés d'avance	1 656	1 011
Autres comptes de régularisation	9 648	14 788
Valeur au bilan	291 151	218 511

(1) Dont 257 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Autres passifs (1)	163 521	163 431
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	141 753	151 816
Versement restant à effectuer sur titres	21 768	11 615
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	147 963	149 910
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	25 955	17 948
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	9	9
Produits constatés d'avance	39 672	45 020
Charges à payer	80 840	80 688
Autres comptes de régularisation	1 487	6 245
Valeur au bilan	311 484	313 341

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont nuls au 31 décembre 2015 alors qu'ils représentaient 140 104 milliers d'euros au 31 décembre 2014, correspondant à la valeur de mise en équivalence de l'entité Crelan. En effet, suite à la signature d'une convention de cession entre les actionnaires de Crelan, prévoyant la cession par la SAS Belgium Ca de ses actions aux autres actionnaires (les Caisses du Crédit Agricole Belges), les conditions d'application de la norme IFRS 5 étaient remplies.

En date du 17 juin 2015, la SAS Belgium CA a cédé l'ensemble de ses titres CRELAN pour une valeur de 250 millions d'euros, générant ainsi une plus-value brute de 87,5 millions d'euros. Cette plus-value de cession s'est traduite dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Nord Est par un impact de 0,7 million d'euros en valeur brute.

6.16. Co-entreprises et entreprises associées

Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

Au 31 décembre 2015, la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 76 094 milliers d'euros (643 milliers d'euros au 31 décembre 2014). La Caisse régionale détient des intérêts dans deux co-entreprises et aucun intérêt dans des entreprises associées.

Les co-entreprises significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises qui composent la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

(en milliers d'euros)	31/12/2015						
	% d'intérêts	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres (1)	Ecart d'acquisition
Belgium CA	45%	75 335		-35 550	-731	75 335	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises)		75 335	0	-35 550	-731	75 335	0

(1) Capitaux propres - Part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise lorsque cette dernière est un sous-groupe.

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité						
	% d'intérêts	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres (1)	Ecart d'acquisition
Belgium CA	45%	-143			-383	72 979	0
Crelan	30%	0			0	145 771	47 479
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises)		-143	0	0	-383	218 75	47 479

(1) Capitaux propres - Part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise lorsque cette dernière est un sous-groupe.

Les informations financières résumées des co-entreprises significatives de la Caisse régionale du Nord Est sont présentées ci-après :

(en milliers d'euros)	31/12/2015			
	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Belgium CA	87 518	84 197	170 676	167 410

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité			
	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Belgium CA	0	-850	162 928	162 176
Crelan	106 778	9 527	22 767 753	485 904

Ces informations financières sont issues des états financiers établis en normes IFRS par les co-entreprises.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Au 31 décembre 2015, le montant des engagements pris par le Crédit Agricole du Nord Est au titre de ses intérêts dans ses co-entreprises qui pourraient éventuellement entraîner une sortie de ressources ou d'actif est nul. Le montant des passifs éventuels encourus est également nul.

Restrictions significatives sur les co-entreprises

Le Crédit Agricole du Nord Est ne dispose d'aucune restriction qui limite l'accès ou la capacité des entreprises en partenariat et entreprises associées à lui verser des dividendes ou à lui rembourser des créances.

6.17 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de Conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	1 401			-52			1 349
Amortissements et dépréciations	-770		-57	52			-775
Valeur au bilan (1)	631		-57	0			574

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de Conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Valeur brute	1 243	102	56				1 401
Amortissements et dépréciations	-650	-65	-55				-770
Valeur au bilan (1)	593	37	1				631

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie «à dire d'expert», s'élève à 574 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 631 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

6.18. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	210 701		33 309	-16 856		227 154
Amortissements et dépréciations (1)	-98 449		-14 183	3 913		-108 719
Valeur au bilan	112 252	0	19 126	-12 943	0	118 435
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	2 348		75			2 423
Amortissements et dépréciations	-1 362		-38			-1 400
Valeur au bilan	986	0	37	0	0	1 023

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	197 392		18 711	-4 881	-521	210 701
Amortissements et dépréciations (1)	-84 309		-12 746	1 779	-3 173	-98 449
Valeur au bilan	113 083	0	5 965	-3 102	-3 694	112 252
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	7 180		0	-1 019	-3 813	2 348
Amortissements et dépréciations	-5 598		-1 366	1 953	3 649	-1 362
Valeur au bilan	1 582	0	-1 366	934	-164	986

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.19. Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité brut	31/12/2014 Retraité net	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31/12/2015 brut	31/12/2015 net
Nord Est Optimmo	988	0					988	0
Total	988	0					988	0

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité brut	01/01/2014 Retraité net	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité brut	31/12/2014 Retraité net
Nord Est Optimmo	988	0					988	0
Total	988	0					988	0

6.20. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Risques sur les produits épargne logement	17 920				-1 050			16 870
Risques d'exécution des engagements par signature	7 533		2 559		-3 155		-1	6 936
Risques opérationnels	2 662		1 328	-197	-191		1	3 603
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	4 016		1 602	-1 683	-166		-177	3 592
Litiges divers et risques fiscaux	8 118		2 496	-590	-2 053			7 971
Participations	29		26		-54		-1	0
Restructurations	0		0					0
Autres risques	39 737		11 379	-15 089	-3 353		1	32 675
Total	80 015		19 390	-17 559	-10 022	0	-177	71 647

(1) Dont 2 091 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 501 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Risques sur les produits épargne logement	12 740		5 180					17 920
Risques d'exécution des engagements par signature	7 592		3 730		-3 789			7 533
Risques opérationnels	8 379		144	-170	-5 691			2 662
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	2 246		137	-27	-322		1 982	4 016
Litiges divers et risques fiscaux	10 209		1 203	-424	-2 438		-432	8 118
Participations	0		29					29
Restructurations	0							0
Autres risques	43 873		10 722	-9 301	-5 440		-117	39 737
Total	85 039		21 145	-9 922	-17 680	0	1 433	80 015

(1) Dont 2 296 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 720 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	937 541	648 195
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	520 313	531 557
Ancienneté de plus de 10 ans	780 690	866 662
Total plans d'épargne logement	2 238 544	2 046 414
Total comptes épargne logement	180 912	178 481
Total Encours collectés au titre des contrats épargne logement	2 419 456	2 224 895

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015 et à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne logement	5 633	8 153
Comptes épargne logement	18 277	25 701
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	23 910	33 854

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	5 281	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 003	2 379
Ancienneté de plus de 10 ans	9 586	15 541
Total plans d'épargne logement	16 870	17 920
Total comptes épargne logement	0	0
Total Provision au titre des contrats épargne logement	16 870	17 920

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2015
Plans d'épargne logement	17 920		-1 050		16 870
Comptes épargne logement	0				0
Total Provision au titre des contrats épargne logement	17 920	0	-1 050	0	16 870

L'organisation financière du Groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole de la partie Cadre juridique et financier de l'annexe aux comptes individuels (note 1.2).

6.21. Capitaux propres part du groupe

6.21.1. Composition du capital au 31 décembre 2015

Le Crédit Agricole du Nord Est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L.512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L.231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital social de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2015	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2015	% du capital
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)	6 301 262	28 598	1 028 598	5 301 262	40,30 %
Dont part du Public	2 259 612		562 690	1 696 922	12,90 %
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 748 552		268 770	3 479 782	26,50 %
Dont part Caisses locales	293 098	28 598	197 138	124 558	0,90 %
Parts sociales	7 852 717	30	5 316	7 847 431	59,70 %
Dont 75 Caisses locales	7 589 136			7 589 136	57,70 %
Dont 24 administrateurs de la CR et autres	263 580	30	5 316	258 294	2,00 %
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	
Total	14 153 979	28 628	1 033 914	13 148 693	100%

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital est de 197 230 milliers d'euros.

6.21.2. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit Agricole du Nord Est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action sont inapplicables.

6.21.3. Dividendes et intérêts aux parts sociales

Au titre de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration du Crédit Agricole du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 23 mars 2016 un dividende par part sociale de 0,16 euro, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale.

La rémunération accordée aux parts sociales et aux CCA, pour les années 2012, 2013, 2014 et prévue pour 2015, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Année de rattachement	par CCA	par part sociale
	Montant net	Taux
2012	1,75 €	2,78 %
2013	1,75 €	2,46 %
2014	1,80 €	1,89 %
Prévu 2015	2,10 €	1,07 %

Dividendes et intérêts aux parts sociales payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 12 883 milliers d'euros en 2015.

6.21.4. Affectations du résultat et fixation du dividende.

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2015 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du Crédit Agricole du Nord Est du 23 mars 2016. Le texte de la résolution est le suivant :

conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir le résultat de l'exercice 2015 de 91 211 854,73 euros augmenté du report à nouveau de 1 800 000 € ainsi qu'il suit :

- Intérêts aux parts sociales..... 1 260 145,81 €
- Dividendes CCA 11 132 650,20 €
- Réserve légale..... 60 464 294,04 €
- Réserve facultative 20 154 764,68 €

6.22. Participations ne donnant pas le contrôle

Le Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de filiale consolidée dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe.

6.23. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ». Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois		> 5 ans	Indéterminé	
		≤ 1 an	≤ 5 ans			
Caisse, banques centrales	77 346					77 346
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11		11 368			11 379
Instruments dérivés de couverture	129		3 757	98 205		102 091
Actifs financiers disponibles à la vente	610 019	163	8 401		1 013 725	1 632 308
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 023 436	224 972	675 559	1 169 986	46 085	3 140 038
Prêts et créances sur la clientèle	1 155 018	2 040 978	6 028 313	5 737 827	14 005	14 976 141
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					86 798	86 798
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 351	2 141	57 904			62 396
Total actifs financiers par échéance	2 868 310	2 268 254	6 785 302	7 006 018	1 160 613	20 088 497
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	106		5 273			5 379
Instruments dérivés de couverture	309	863	15 148	155 586		171 906
Dettes envers les établissements de crédit	1 006 485	2 114 451	3 458 234	2 035 711		8 614 881
Dettes envers la clientèle	3 915 681	530 052	2 494 737	417 250		7 357 720
Dettes représentées par un titre	290 591	882 714	68 445	171 957	157	1 413 864
Dettes subordonnées	5 063		105 707	92 042		202 812
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					117 833	117 833
Total passifs financiers par échéance	5 218 235	3 528 080	6 147 544	2 872 546	117 990	17 884 395

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois	> 1 an		Indéterminé	
		≤ 1 an	≤ 5 ans	> 5 ans		
Caisse, banques centrales	70 669					70 669
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	42	11	5 931	4 514		10 498
Instruments dérivés de couverture	147		4 061	122 412		126 620
Actifs financiers disponibles à la vente	650 050	375 127	8 493		979 510	2 013 180
Prêts et créances sur les établissements de crédit	392 596	661 486	570 790	1 244 542	46 085	2 915 499
Prêts et créances sur la clientèle	1 302 494	1 950 895	5 783 171	5 627 937	25 955	14 690 452
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					106 544	106 544
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 352	172	60 730	3 237		66 491
Total actifs financiers par échéance	2 418 350	2 987 691	6 433 176	7 002 642	1 158 094	19 999 953
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	123	11	1 072	4 514		5 720
Instruments dérivés de couverture	390	687	6 845	117 395		125 317
Dettes envers les établissements de crédit	951 032	2 439 094	3 715 871	1 524 960		8 630 957
Dettes envers la clientèle	3 319 398	462 680	2 586 276	754 605		7 122 959
Dettes représentées par un titre	172 498	1 019 053	45 209	171 926	140	1 408 826
Dettes subordonnées	5 077			198 894		203 971
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					143 205	143 205
Total passifs financiers par échéance	4 448 518	3 921 525	6 355 273	2 772 294	143 345	17 640 955

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Salaires et traitements (1)	-75 050	-77 374
Cotisations au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-9 531	-9 481
Cotisations au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 878	-1 913
Autres charges sociales	-29 437	-29 059
Intéressement et participation	-14 948	-15 601
Impôts et taxes sur rémunération	-16 816	-17 365
Total charges de personnel	-147 660	-150 793

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 947 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 1 082 milliers d'euros au 31 décembre 2014.
Dont médailles du travail pour 111 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 154 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
France	2 016	2 109
Etranger	0	0
Total	2 016	2 109

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés employeurs. Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)	Total zone Euro 31/12/2015	Total zone Euro 31/12/2014 Retraité
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	31 209	28 051
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	2 082	1 842
Coût financier	467	851
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	-288	
Variation de périmètre	-181	23
Prestations versées (obligatoire)	-2 441	-1 746
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques	1 132	-1 360
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	-940	3 548
Dette actuarielle au 31/12/N	31 040	31 209

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Détail de la charge comptabilisée au résultat		
Coût des services	1 794	1 842
Charge / produit d'intérêt net	38	15
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1 832	1 857

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables	4 323	1 981
Ecart de change		
Gains / (pertes) actuariels sur l'actif	-197	154
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques *	1 132	-1 360
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières *	-941	3 548
Ajustements de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	-6	2 342

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Variation de juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	28 912	28 068
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	429	836
Gains / (pertes) actuariels	197	-153
Cotisations payées par l'employeur	2 030	1 885
Cotisations payées par les employés		
Modifications / réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-181	23
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds	-2 441	-1 746
Juste valeur des actifs au 31/12/N	28 946	28 913

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Position nette		
Dettes actuarielles fin de période	31 040	31 209
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	-28 946	-28 913
Position nette (passif) / actif fin de période	-2 094	-2 296
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/N-1		-2 296

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Taux d'actualisation (1)	2,05 %	1,45 %
Taux de rendement effectifs attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	2,08 %	3,05 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2 %	2 %

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over. Il représente 2,05 % pour l'ensemble des régimes à l'exception du régime de retraite du Président (1,04 %).

(2) Pour l'ensemble des régimes, à l'exception des cadres dirigeants (information non connue).

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent, pour le Crédit Agricole du Nord Est, que :

- une hausse de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 11,73 %,
- une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,80 %.

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	Zone Euro	
	En %	En montant
Actions	9,70 %	2 807
Obligations	84,21 %	24 374
Immobiliers - Autres actifs	6,10 %	1 765

7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par le Crédit Agricole du Nord Est au titre de ces engagements sociaux s'élevaient à 1 501 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2015 et concernent les médailles du travail.

Par ailleurs, les salariés du Crédit Agricole du Nord Est bénéficient d'une participation et d'un intéressement. La provision constituée au titre de ces engagements s'élève à 15 100 milliers d'euros.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Durant l'année 2015, le montant global des rémunérations allouées à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction du Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 2 727 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES (1) (en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements de financement	2 150 023	1 778 926
Engagements en faveur des établissements de crédits	84 969	27 458
Engagements en faveur de la clientèle	2 065 054	1 751 468
Ouverture de crédits confirmés	1 718 393	1 441 130
- Ouverture de crédits documentaires	3 265	2 651
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 715 128	1 438 479
Autres engagements en faveur de la clientèle	346 661	310 338
Engagements de garantie	1 276 534	1 249 653
Engagements d'ordre des établissements de crédits	940 012	943 400
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 862	1 275
Autres garanties (1)	938 150	942 125
Engagements d'ordre de la clientèle	336 522	306 253
- Cautions immobilières	80 647	48 525
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	255 875	257 728
Autres engagements donnés	3 337 219	3 482 811

ENGAGEMENTS REÇUS	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements de financement	80 012	500 156
Engagements reçus des établissements de crédits	80 012	500 156
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	3 747 922	3 741 046
Engagements reçus des établissements de crédit	1 204 519	1 250 788
Engagements reçus de la clientèle	2 543 403	2 490 258
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	307 478	329 796
Autres garanties reçues	2 235 925	2 160 462

(1) Dont 890 948 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 547 989 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)		
Titres et créances apportés en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH,...)	3 337 219	3 482 811
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	0	0
Autres dépôts de garantie (2)	300 856	300 856
Titres et valeurs donnés en pension	0	0
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 638 075	3 783 667
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension (2)	15 000	47 000
Titres vendus à découvert		
Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	15 000	47 000

(1) Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 300 856 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 184 764 milliers d'euros.

(2) Les montants 2014 ont fait l'objet d'une correction par rapport aux données publiées.

Au 31 décembre 2015 le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2015, le Crédit Agricole du Nord Est a apporté 3 337 219 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancements, contre 3 482 811 milliers d'euros en 2014. Le Crédit Agricole du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole du Nord Est a apporté dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe :

- 1 707 536 milliers d'euros de créances auprès de la Banque de France (2 029 041 milliers d'euros en 2014),
- 288 866 milliers d'euros de créances hypothécaires auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) (345 649 milliers d'euros en 2014),
- 617 325 milliers d'euros de créances auprès de Crédit Agricole Home Loan SFH (673 097 milliers en 2014),
- 390 013 milliers d'euros de créances auprès du FCT Evergreen HL (400 347 milliers en 2014),
- 274 193 milliers d'euros de créances auprès de la société ESNI (Euro Secured Notes Issuer),
- 59 285 milliers d'euros de créances auprès de divers mécanismes de refinancement (34 677 milliers d'euros en 2014).

Au 31 décembre 2015, les créances apportées à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Économie Française) sont nulles comme au 31 décembre 2014.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Groupe Crédit Agricole du Nord Est et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Groupe Crédit Agricole du Nord Est.

9. Reclassements d'instruments financiers

9.1. Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

9.2. Reclassements effectués par Nord Est Expansion et Nord Est Capital Investissement

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a pas opéré en 2015 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

Les filiales Nord Est Expansion et Nord Est Capital Investissement n'ont pas opéré au cours de l'exercice de nouveau reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous.

9.3. Nature, justification et montant des reclassements opérés

Nord Est Expansion et Nord Est Capital Investissement ont opéré au cours de l'année 2012 des reclassements des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances » pour les actifs financiers.

Le tableau ci-dessous reprend la valeur au 31 décembre 2015 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif de Nord Est Expansion et Nord Est Capital Investissement à cette date :

(en milliers d'euros)	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2015			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur de reclassement	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
	31/12/2015	31/12/2015		31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances									
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	54 061	54 061				54 061	54 061	54 061	54 061
Total actifs reclassés	54 061	54 061	0	0	0	54 061	54 061	54 061	54 061

9.4. Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement, comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

Impact résultat avant impôt depuis le reclassement								
(en milliers d'euros)	Actifs reclassés en 2015				Actifs reclassés antérieurement			
	Impact 2015		Impact cumulé au 31/12/2014 Retraité		Impact 2015		Impact cumulé au 31/12/2015	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances								
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances			4 794	0	3 840	0	8 634	0
Total actifs reclassés	0	0	4 794	0	3 840	0	8 634	0

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	18 116 179	19 074 116		3 576 498	15 497 618
Créances sur les établissements de crédit	3 140 038	3 178 732		3 178 732	
Comptes ordinaires et prêts JJ	1 002 051	1 002 049		1 002 049	
Comptes et prêts à terme	2 089 654	2 128 443		2 128 443	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	48 333	48 240		48 240	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	14 976 141	15 895 384		397 766	15 497 618
Créances commerciales	13 442	13 429		3 204	10 225
Autres concours à la clientèle	14 784 910	15 693 399		209 522	15 483 877
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	10 826	10 352		10 352	
Titres non cotés sur un marché actif	70 111	69 412		65 896	3 516
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	22 618	22 426		22 426	
Comptes ordinaires débiteurs	74 234	86 366		86 366	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	62 396	65 360	65 360		
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe	62 396	65 360	65 360		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 178 575	19 139 476	65 360	3 576 498	15 497 618

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	17 605 951	18 758 583		3 200 341	15 558 242
Créances sur les établissements de crédit	2 915 499	2 995 220		2 995 220	
Comptes ordinaires et prêts JJ		179 878		179 878	
Comptes et prêts à terme		2 767 023		2 767 023	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés		48 319		48 319	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	14 690 452	15 763 363		205 121	15 558 242
Créances commerciales		12 293		2 347	9 946
Autres concours à la clientèle		15 545 508		840	15 544 668
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés		10 300		10 300	
Titres non cotés sur un marché actif		100 341		96 713	3 628
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés		22 365		22 365	
Comptes ordinaires débiteurs		72 556		72 556	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	66 491	70 433	70 433		
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe	66 491	70 433	70 433		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 672 442	18 829 016	70 433	3 200 341	15 558 242

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	8 614 881	8 767 367		8 767 367	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	10 030	9 838		9 838	
Comptes et emprunts à terme	8 604 851	8 757 529		8 757 529	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	7 357 720	7 304 086		7 237 355	66 731
Comptes ordinaires créditeurs	3 470 980	3 481 040		3 481 040	
Comptes d'épargne à régime spécial	66 731	66 731			66 731
Autres dettes envers la clientèle	3 820 009	3 756 315		3 756 315	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	1 413 864	1 427 615		1 427 615	
Dettes subordonnées	202 812	191 202		191 202	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 589 277	17 690 270		17 623 539	66 731

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	8 630 957	8 734 524		8 734 524	
Comptes ordinaires et emprunts JJ		7 396		7 396	
Comptes et emprunts à terme		8 727 128		8 727 128	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	7 122 959	7 062 177		7 004 996	57 181
Comptes ordinaires créditeurs		3 084 882		3 084 882	
Comptes d'épargne à régime spécial		57 181			57 181
Autres dettes envers la clientèle		3 920 114		3 920 114	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	1 408 826	1 357 107		1 357 107	
Dettes subordonnées	203 971	190 906		190 906	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 366 713	17 344 714		17 287 533	57 181

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Crédit Valuation Adjustment ou CVA), du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

10.2.1. Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 379		11 379	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	11 379		11 379	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 632 308	616 072	1 016 236	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	618 640	610 076	8 564	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 013 668	5 996	1 007 672	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	102 091		102 091	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 745 778	616 072	1 129 706	0
Transfert issu du Niveau 1 :				
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 :				
Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 :				
Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 715 898 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 498		10 498	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	10 498		10 498	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 013 180	1 031 285	981 895	
Effets publics et valeurs assimilées	374 963	374 963		
Obligations et autres titres à revenu fixe	659 276	650 398	8 878	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	978 941	5 924	973 017	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	126 620		126 620	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 454 757	1 031 285	423 472	0
Transfert issu du Niveau 1 :				
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 :				
Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 :				
Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 695 541 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

10.2.2. Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 379		5 379	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	5 379		5 379	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	171 906		171 906	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	177 285	0	177 285	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 720		5 720	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	5 720		5 720	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	125 317		125 317	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	131 037	0	131 037	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Au 31 décembre 2015, le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient aucun actif ni passif financier valorisé à la juste valeur selon le niveau 3 tout comme au 31 décembre 2014 (au format retraité).

11. Impacts des évolutions comptables (IFRIC 21)

COMPTE DE RESULTAT

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Intérêts et produits assimilés	587 246			587 246
Intérêts et charges assimilées	-382 701			-382 701
Commissions (produits)	199 486			199 486
Commissions (charges)	-30 256			-30 256
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 375			1 375
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	39 614			39 614
Produits des autres activités	20 788			20 788
Charges des autres activités	-1 243			-1 243
PRODUIT NET BANCAIRE	434 309	0		434 309
Charges générales d'exploitation	-261 948	-8		-261 940
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-11 944			-11 944
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	160 417	-8		160 425
Coût du risque	-19 228			-19 228
RESULTAT D'EXPLOITATION	141 189	-8		141 197
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-213			-213
Gains ou pertes nets sur autres actifs	189			189
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0			0
RESULTAT AVANT IMPOT	141 165	-8		141 173
Impôt sur les bénéfices	-42 960	3		-42 963
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0			0
RESULTAT NET	98 205	-5		98 210
Participations ne donnant pas contrôle	-538			-538
RESULTAT NET-PART DU GROUPE	98 743	-5		98 748

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Résultat net	98 205	-5		98 210
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-1 761			-1 761
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-581			-581
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-2 342			-2 342
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	0			0
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	755			755
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	0			0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-1 587			-1 587
Gains et pertes sur écarts de conversion	0			0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-27 435			-27 435
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0			0
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	43 538			43 538
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	16 103			16 103
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	0			0
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-1 386			-1 386
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	0			0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	14 717			14 717
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	13 130			13 130
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	111 334	-5		111 339
Dont part du Groupe	111 872	-5		111 877
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-538			-538

BILAN ACTIF

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Caisses, banques centrales	70 669			70 669
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 498			10 498
Instruments dérivés de couverture	126 620			126 620
Actifs financiers disponibles à la vente	2 013 180			2 013 180
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 915 499			2 915 499
Prêts et créances sur la clientèle	14 690 452			14 690 452
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	106 544			106 544
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	66 491			66 491
Actifs d'impôts courants et différés	60 687	-410		61 097
Comptes de régularisation et actifs divers	218 511			218 511
Actifs non courants destinés à être cédés	140 104			140 104
Participation aux bénéfices différée	0			0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	643			643
Immeubles de placement	631			631
Immobilisations corporelles	112 252			112 252
Immobilisations incorporelles	986			986
Ecart d'acquisition	0			0
TOTAL DE L'ACTIF	20 533 767	-410		20 534 177

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1^{er} janvier 2014

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	01/01/2014 Publié
Caisses, banques centrales	54 794			54 794
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 767			8 767
Instruments dérivés de couverture	16 664			16 664
Actifs financiers disponibles à la vente	1 673 013			1 673 013
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 436 345			3 436 345
Prêts et créances sur la clientèle	14 947 711			14 947 711
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	62 326			62 326
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	111 791			111 791
Actifs d'impôts courants et différés	50 842	-413		51 255
Comptes de régularisation et actifs divers	331 830			331 830
Actifs non courants destinés à être cédés	0			0
Participation aux bénéfices différée	0			0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	135 833			135 833
Immeubles de placement	593			593
Immobilisations corporelles	113 083			113 083
Immobilisations incorporelles	1 582			1 582
Ecart d'acquisition	0			0
TOTAL DE L'ACTIF	20 945 174	-413		20 945 587

BILAN PASSIF

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Banques centrales	0			0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 720			5 720
Instruments dérivés de couverture	125 317			125 317
Dettes envers les établissements de crédit	8 630 957			8 630 957
Dettes envers la clientèle	7 122 959			7 122 959
Dettes représentées par un titre	1 408 826			1 408 826
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	143 205			143 205
Passifs d'impôts courants et différés	9 271			9 271
Comptes de régularisation et passifs divers	313 341	-1 080		314 421
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0			0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0			0
Provisions	80 015			80 015
Dettes subordonnées	203 971			203 971
TOTAL DETTES	18 043 582	-1 080		18 044 662
Capitaux propres	2 490 185	670		2 489 515
Capitaux propres - part du Groupe	2 490 185	670		2 489 515
Capital et réserves liées	733 643			733 643
Réserves consolidées	1 568 095	675		1 567 420
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	89 704			89 704
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	0			0
Résultat de l'exercice	98 743	-5		98 748
Participations ne donnant pas le contrôle	0			0
TOTAL DU PASSIF	20 533 767	-410		20 534 177

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1^{er} janvier 2014

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	01/01/2014 Publié
Banques centrales	0			0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 980			4 980
Instruments dérivés de couverture	68 347			68 347
Dettes envers les établissements de crédit	9 601 525			9 601 525
Dettes envers la clientèle	7 083 662			7 083 662
Dettes représentées par un titre	1 211 510			1 211 510
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9 272			9 272
Passifs d'impôts courants et différés	0			0
Comptes de régularisation et passifs divers	287 230	-1 087		288 317
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0			0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0			0
Provisions	85 039			85 039
Dettes subordonnées	205 129			205 129
TOTAL DETTES	18 556 694	-1 087		18 557 781
Capitaux propres	2 388 480	674		2 387 806
Capitaux propres - part du Groupe	2 388 480	674		2 387 806
Capital et réserves liées	727 466			727 466
Réserves consolidées	1 507 528	674		1 506 854
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	76 574			76 574
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	0			0
Résultat de l'exercice	76 912			76 912
Participations ne donnant pas le contrôle	0			0
TOTAL DU PASSIF	20 945 174	-413		20 945 587

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts Autres	31/12/2014 Publié
Résultat avant impôt	141 165	-8		141 173
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	11 945			11 945
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations				
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	37 832			37 832
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	214			214
Résultat net des activités d'investissement	-2 708			-2 708
Résultat net des activités de financement	8 589			8 589
Autres mouvements	-3 639	8		-3 647
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	52 233	8		52 225
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-549 324			-549 324
Flux liés aux opérations avec la clientèle	311 183			311 183
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-127 831			-127 831
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	161 781			161 781
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence				
Impôts versés	-41 077			-41 077
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-245 268			-245 268
Flux provenant des activités abandonnées				
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-51 870			-51 870
Flux liés aux participations	-277 663			-277 663
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-14 839			-14 839
Flux provenant des activités abandonnées				
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-292 502			-292 502
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 917			-1 917
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-8 285			-8 285
Flux provenant des activités abandonnées				
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	-10 202			-10 202
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)				
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-354 574			-354 574
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	597 721			597 721
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	283 362			283 362
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	314 359			314 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	243 147			243 147
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	70 667			70 667
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	172 480			172 480
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-354 574	0		-354 574

* Composé du solde net des postes «Caisses et banques centrales», hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** Composé du solde des postes «comptes ordinaires débiteurs sains» et «comptes et prêts au jour le jour sains» tels que détaillés en note 5.3 et des postes «comptes ordinaires créditeurs» et «comptes et emprunts au jour le jour» tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la présentation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

12.1. Information sur les filiales

12.1.1. Restrictions sur les entités contrôlées

Au 31 décembre 2015, il n'existe aucune disposition réglementaire, légale ou contractuelle pouvant limiter la capacité du Crédit Agricole du Nord Est à avoir librement accès aux actifs et à régler les passifs de ses filiales.

12.1.2. Soutiens aux entités structurées contrôlées

Le Crédit Agricole du Nord Est n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2015, ni au 31 décembre 2014.

12.1.3. Opérations de titrisation et fonds dédiés

En 2015, le Crédit Agricole du Nord Est a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2015, titrisation décrite au niveau de la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

12.2. Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation comprend une entité consolidante composée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des 75 Caisses locales qui lui sont rattachées, ainsi que les filiales ci-dessous :

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole du Nord Est	Méthode de Consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
SAS Nord Est Expansion	Intégration globale		France	Filiale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS Nord Est Capital Investissement	Intégration globale		France	Filiale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS Belgium CA	Mise en équivalence		France	Co-entreprise	45,00 %	45,00 %	45,00 %	45,00 %
SA Crelan	-	Sortie au 30/06/2015	Belgique	Co-entreprise	0 %	22,50 %	0 %	30 %
SAS Nord Est Optimmo	Intégration globale		France	Filiale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
FCT Crédit Agricole Habitat 2015	Intégration globale	Entrée au 31/12/2015	France	Filiale	100,00 %	-	100,00 %	-

(1) Entrée dans le périmètre, sortie de périmètre, changement de méthode

(2) Filiale, succursale, entité structurée, co-entreprise, co-entreprise structurée, opération en commun, entreprise associée, entreprise associée structurée

La SAS NORD EST Optimmo constitue un sous-palier de consolidation composé de différentes filiales non bancaires à caractère immobilier : NORD EST AMENAGEMENT PROMOTION, NORD EST PATRIMOINE IMMOBILIER, SAS CHARLEVILLE FOREST, SAS LAON BROSSOLETTE, SAS CHALONS MONT BERNARD, NORD EST GESTION IMMOBILIERE, NORD EST IMMO.

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Au 31 décembre 2015 le Crédit Agricole du Nord Est ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

13. Participations et entités structurées non consolidées

13.1. Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2015, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

- Nord Est Assur pour une valeur de 7 928 milliers d'euros,
- Nord Est Développement pour une valeur de marché de 7 574 milliers d'euros.

L'intégration de ces deux filiales dans le périmètre de consolidation serait sans impact significatif sur les comptes consolidés du palier.

13.2. Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2015, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité. Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'est concerné que par l'activité Fonds de placement.

Fonds de placement

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Entités sponsorisées

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est a sponsorisé des entités structurées non consolidées dans lesquelles il ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2015.

Les revenus bruts (autres que commissions, intérêts) d'entités sponsorisées dans lesquelles le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice s'élèvent à -2 508 milliers d'euros.

Les valeurs comptables d'actifs transférés aux entités structurées non consolidées sponsorisées au cours de l'exercice s'élèvent à 9 221 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus**Soutien financier apporté aux entités structurées**

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas accordé de soutien financier à une ou plusieurs entités structurées non consolidées.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 l'implication du groupe Crédit Agricole du Nord Est dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives dans les tableaux ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2015			
	Fonds de placement (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale		Exposition nette
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Actifs financiers disponibles à la vente	610 024	610 024	0	610 024
Prêts et créances				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	610 024	610 024	0	610 024
Instruments de capitaux propres				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Dettes				
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées				
Engagements donnés				
Engagements de financement				
Engagements de garantie				
Autres				
Provisions - Engagements par signature				
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées				
Total bilan des entités structurées non consolidées	3 249 079			

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 Exposition au risque de crédit et dans la note 3.2 Risque de marché. Il s'agit des fonds de placement dans lesquelles le Groupe n'est pas garant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité			
	Fonds de placement (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale		Exposition nette
Exposition maximale au risque de perte		Garanties reçues et autres rehaussements de crédit		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Actifs financiers disponibles à la vente	650 601	650 501	0	0
Prêts et créances				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	650 601	650 601	0	0
Instruments de capitaux propres				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Dettes				
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées				
Engagements donnés				
Engagements de financement				
Engagements de garantie				
Autres				
Provisions - Engagements par signature				
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées				
Total bilan des entités structurées non consolidées	3 867 410			

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 Exposition au risque de crédit et dans la note 3.2 Risque de marché. Il s'agit des fonds de placement dans lesquelles le Groupe n'est pas garant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de credit default swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspondent au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

14. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2015 n'est survenu pendant la période subséquente.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2015.

2 - Opinion sur les comptes

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.5 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner

le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par dépréciations sur base individuelle et collective.

- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 6.4 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 -Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense,
le 24 février 2016

Courbevoie,
le 24 février 2016

KPMG Audit FS I

Mazars

Arnaud Bourdeille
Associé

Anne Veaute
Associée

Christophe Coquelin
Associé